

# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE

LGAI Technological Center, S.A. (APPLUS)  
Organisme Notifié Nr. 0370

No.

0370-CPR-0232

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique aux produits de construction:

- GRANULATS POUR BÉTON; GRANULATS POUR MORTIERS; GRANULATS POUR MATÉRIAUX TRAITÉS AUX LIANTS HYDRAULIQUES ET MATÉRIAUX NON TRAITÉS UTILISÉS POUR LES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET POUR LA CONSTRUCTION DES CHAUSSÉES; GRANULATS POUR MÉLANGES HYDROCARBONÉS ET POUR ENDUITS SUPERFICIELS UTILISÉS DANS LA CONSTRUCTION DES CHAUSSÉES, AÉRODROMES ET D'AUTRES ZONES DE CIRCULATION; ENROCHEMENTS.

Mis sur le marché par:

## CANTERAS LA PONDEROSA, S.A.

PARTIDA MANSÓ ROMIGUERA, S/N  
43460 ALCOVER (TARRAGONA)

Et fabriqué dans l'usine:

PARTIDA MANSÓ ROMIGUERA, S/N  
43460 ALCOVER (TARRAGONA)

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'Annexe ZA de les normes de référence

**EN 12620:2002 + A1:2008; EN 13139:2002, EN 13139:2002/AC:2004; EN 13242:2002 + A1:2007;  
EN 13043:2002, EN 13043:2002/AC:2004; EN 13383-1:2002, EN 13383-1:2002/AC:2004**

Sous système 2+ sont appliquées et le contrôle de la production en usine est évalué conformément aux exigences applicables.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 12 novembre 2004 et restera valable tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni les méthodes AVCP, ni les conditions de fabrication dans l'usine ne seront pas modifiées de manière significative, sauf suspension ou retrait par l'organisme de certification du produit notifié. Ce certificat est confirmé le 14 avril 2023.

**Date d'expiration: 1 mai 2024**

Bellaterra, 14 avril 2023

  
LGAI Technological Center, S.A.

Xavier Ruiz Peña  
Managing Director, Product Conformity B.U.



*Ce document n'est pas valable sans son annexe technique, dont le numéro coïncide à celui du certificat*

*La validité de ce certificat peut être vérifiée sur notre site web: [www.appluslaboratories.com/certified\\_products](http://www.appluslaboratories.com/certified_products)*

Le fabricant, après avoir complété la procédure d'évaluation de la conformité et la déclaration des performances, peut mettre le marquage CE sous sa responsabilité



## 0370-CPR-0232

### EN 12620:2002 + A1:2008

- **GRANULATS POUR BÉTON:** AF T 0/2 C, AF T 0/4 C, AG T 2/6 C, AG T 6/12 C, AG T 12/20 C, AG T 11/22 C, AG T 20/40 C, Z T 0/16 C

### EN 13139:2002, EN 13139:2002/AC:2004

- **GRANULATS POUR MORTIERS:** AF T 0/2 C

### EN 13242:2002 + A1:2007

- **GRANULATS POUR MATÉRIAUX TRAITÉS AUX LIANTS HYDRAULIQUES ET MATÉRIAUX NON TRAITÉS UTILISÉS POUR LES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET POUR LA CONSTRUCTION DES CHAUSSÉES:** Z T 0/16 C, Z T 0/20 C, Z T 0/32 C

### EN 13043:2002, EN 13043:2002/AC:2004

- **GRANULATS POUR MÉLANGES HYDROCARBONÉS ET POUR ENDUITS SUPERFICIELS UTILISÉS DANS LA CONSTRUCTION DES CHAUSSÉES, AÉRODROMES ET D'AUTRES ZONES DE CIRCULATION:** AF T 0/2 C, AG T 0/4 C, AG T 2/6 C, AG T 6/12 C, AG T 12/20 C, AG T 20/32 C, AG T 20/40 C, AG T 20/63 C

### EN 13383-1:2002, EN 13383-1:2002/AC:2004

- **ENROCHEMENTS. PARTIE 1: SPÉCIFICATIONS:** 10/150, 300/1000, 1000/3000, 3000/6000, 6000/10000, 10000/15000